

Sanodure Bordeaux RL

Page 1

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: oui
Classe: D2B

Section 01 - Identification du produit et de la compagnie**Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial: **Sanodure Bordeaux RL**
Numéro du produit: 102253
Famille chimique: Colorant azoïque/ complexe de chrome anionique
Usage: Colorant à l'aluminium

Section 02 - Identification des dangers**Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux causera de l'irritation. Le contact avec la peau ou l'inhalation peut causer de l'irritation.

Chrome: le chrome et certains de ses composés ont été rapportés comme causant des dommages aux poumons conduisant à une atteinte cumulative à ceux-ci. Seul l'espèce hexavalente du chrome (CAS# 18540- 29-9) est inscrite au groupe 1 de IARC (cancérogène humain). Les autres composés du chrome sont inscrits au groupe 3 de IARC (preuve inadéquate). Une dermatite peut être causée par un contact répété avec certains composés du chrome. Une sensibilisation peut survenir lors de contacts répétés. Ce composant est l'espèce trivalente du chrome et n'est pas l'espèce hexavalente du chrome.

C.I. Rouge Mordant 81: irritant pour les yeux. Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été déterminés.

Hexylèneglycol: nocif par ingestion et inhalation. Peut causer des effets au système nerveux central. Irritant pour la peau et les voies respiratoires. Irritant sévère pour les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Les effets d'exposition à long terme n'ont pas été déterminés.

Inscrit comme produit cancérogène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Ingrédients dangereux:

Composant	Numéro CAS	Concentration
Hexylèneglycol	107-41-5	1 - 5 %
Pentasodium bis[2,4-dihydroxy-5-[(2-hydroxy-3-nitro-5-sulphophenyl)azo]benzoato(4-)]chromate(5-)	74196-15-9	60 - 100 %
Chrome élémentaire	7440-47-3	5 - 10 %

Information sur le composant toxique:

Hexylèneglycol (107-41-5)

Toxicité orale aiguë DL50 > 2,000 mg/kg (rat)

Source: Supplier

Toxicité d'inhalation aiguë: CL50 (8 h, rat)

Source: Supplier

Toxicité cutanée aiguë: DL50 > 2,000 mg/kg (rat)

Source: Supplier

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies**Point d'éclair:** non applicable**Moyens d'extinction:** tous**Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:**

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion:

Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
 Oxydes de chrome
 oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: > 1 J

Poussières non explosibles
 Méthode: tube de Hartmann modifié

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle:**

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Chromium, metal (Metallic)	7440-47-3	US. Valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques en milieu de travail (valeurs adoptées)	8-hour, time-weighted average		0.5 mg/m3
Chromium, metal and Cr III compounds		US ACGIH Valeurs limites seuil	Valeur limite seuil_Valeur moyenne pondérée		0.5 mg/m3

Protection respiratoire: Respirateur avec un filtre à poussière

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Autre équipement de protection: Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	granulé
Couleur:	rouge
Odeur:	non précisé
pH:	3 - 4 (20 °C, 3 g/l)
Solubilité dans l'eau:	approximativement 50 g/l (20 °C) soluble
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	non applicable
Densité en vrac:	800 kg/m ³

Section 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	190 °C Méthode: test de décomposition dynamique
Décomposition thermique:	150 °C Méthode: test de décomposition isopéribolique Vitesse de chauffage : 0 K/min
Stabilité chimique:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.
Incompatibilité avec (Conditions à éviter) :	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	DL50 > 5,000 mg/kg (rat) Méthode: test interne SANDOZ
Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) Méthode: Test interne SANDOZ
Irritation oculaire:	Irritant(e) (lapin) Méthode: Test interne SANDOZ

Section 12 - Informations écologiques

Informations sur le produit:	
Biodégradation:	approximativement 55 - 73 % (14 d, COT) Méthode: Essai en statique
Toxicité sur les poissons:	CL0 200 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Toxicité sur les bactéries: CI50 > 100 mg/l (boue activée)
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques:
donnée non disponible

Informations sur le composant:

2-Méthyl-2,4-pentanediol (107-41-5)

Biodégradation: 81 % (28 d)
Facilement biodégradable.
Source: Supplier

Toxicité sur les poissons: 8,510 mg/l (96 h, Gambusia affinis (Guppy sauvage))
Source: Supplier

Toxicité sur les daphnies: CE50 5,410 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Source: Supplier

Toxicité sur les algues: CI50 > 429 mg/l (72 h, Selenastrum capricornutum (algue verte))
Source: Supplier

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Section 14 - Information sur le transport

TDG	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

|| LIS: oui
|| LES: non
Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada.

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire: non
Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non

INRP oui

Statut TSCA:

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Référence : KS8701

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Section 16 - Autres informations

SIMDUT



Provoque une irritation des yeux.

Peut provoquer une irritation à la peau et aux voies respiratoires.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.